Beobank NV/SA
Siège Social:
Boulevard du Roi Albert II 2
1000 Bruxelles
Tél. 02/622.20.70
TVA BE 0401.517.147 RPM Bruxelles
IBAN: BE77 9545 4622 6142

TARIFS
POUR LES PARTICULIERS

Valable à partir du 11 septembre 2021

Cette brochure se trouve à votre disposition dans tous les points de ventes Beobank NV/SA.
En cas de réclamation, les clients peuvent s'adresser par écrit au Service Clientèle de Beobank, Boulevard du Roi Albert II 2, à 1000 Bruxelles.
Ils ont également la faculté de s'adresser à l'Ombudsman en conflits financiers, North Gate II, Boulevard Roi Albert II 8, 1000 Bruxelles.

TABLE DES MATIERES	Page
I.a. Les Comptes de paiement	3
I.a.1. Les Comptes de paiement en euro	3
I. Le Compte Plus	3
II. Le Compte Go et le Compte Club (ouvert à partir du 01/05/2016)	4
III. Le Compte Jump	5
IV. Le Compte Avantage Plus et le Compte Club (ouvert jusqu'au 29/04/2016)	6
V. Le Compte Beobank	7
VI. Le Compte Comfort	9
VII. Le Compte Classic	10
VIII. Le Compte de paiement conditions Excellence	11
IX. Le Compte de paiement conditions Classic	12
X. Investor Account	13
XI. Le Compte Individualisé	14
I.a.2. Le Compte Service Bancaire de base	14
I.a.3. Le Compte de paiement en monnaies étrangères	15
I.b. Limites sur les opérations à distance et avec la carte de débit	16
II.a. Les Comptes d'Epargne Réglementés	18
II.b. Les Comptes d'Epargne non Réglementés	19
II.c. Le Compte Beobank Money Market	20
III. La mise à disposition du courrier	21
IV. Le Compte à Terme	22
V. Les opérations de change	22
VI. Les paiements internationaux	23
VII. Le crédit à la consommation	25
VIII. Le crédit hypothécaire	25
IX. Les coffres client	26
X. Les placements	27
XI. Les cartes de crédit Visa et Mastercard	30
XII. Divers	32

I.a. Les Comptes de paiement

I.a.1. Les Comptes de paiement en euro

I. Le Compte Plus	Tarification	Remarques
1) Forfait mensuel (TVA comprise) Ce forfait comprend les services suivants : - Ouverture/fermeture - Tenue de compte - 2 cartes de débit titulaire ou co-titulaire - Nombre illimité d'opérations en euro dans la zone SEPA via Beobank Service Center via Beobank Online via Beobank SelfBanking via Beobank Mobile - Accès à Beobank SelfBanking - Accès à Beobank Online et Beobank Mobile - Accès au Beobank Service Center - Renouvellement ou remplacement des cartes perdues ou volées - Extrait de compte mensuel en version électronique ou papier - Package d'assurances	3,00€ (voir 1)	Compte disponible uniquement pour les clients de 18 ans et plus. Cf. Bonus de fidélité page 17 (1) 2,00€ TVA comprise (opérations de paiement et réception, accès à ATM, SelfBanking, Beobank Online, Beobank Mobile etc.) + 1,00€ exempté de TVA (autres frais compte, par ex. ouverture, fermeture, Tenue de compte, package d'assurance).
2) Opérations en euro au guichet ou demandées via Secure Messaging Virement papier zone SEPA (TVA comprise) Encaissement de chèques belges (TVA comprise) Retrait d'espèces en euro sur compte (TVA comprise)	 Inclus dans le forfait mensuel Inclus dans le forfait mensuel Inclus dans le forfait mensuel	
3) Opérations hors zone euro Retraits d'espèces dans une autre devise aux distributeurs automatiques (TVA comprise) Paiement chez un commerçant (TVA comprise)	 3,35€ + 2% du montant de la transaction 0,60€ + 2% du montant de la transaction	Max. 9,99€ par transaction. Le taux de change appliqué sur les opérations hors zone euro, au sein de l'Union européenne, est basé sur le cours de référence de la Banque centrale européenne.
4) Cartes **4.1. Carte de débit** Frais mensuel carte de débit titulaire ou co-titulaire (TVA comprise) Frais mensuel carte de débit mandataire (TVA comprise) Renouvellement ou remplacement des cartes perdues ou volées (TVA comprise) **4.2. Carte de crédit**	 2 cartes incluses dans le forfait mensuel (voir 2) 1,50€ par carte supplémentaire (2) 1,50€ (2) (3) Inclus dans le forfait mensuel (voir 2) Pas liée au compte de paiement	(2) La redevance est débitée en début de chaque mois pour le mois civil précédent ; tout mois entamé est considéré comme un mois entier. (3) Par carte.
5) Taux créditeur	0%	
6) Taux débiteur Taux annuel actuariel (exempté de TVA) **6.1 Facilité de découvert** **Réserve financière** Jusqu'au montant de la ligne Au-delà du montant de la ligne **6.2 Dépassement**	 8,50% 9,30% 9,30%	

7) Date de valeur - Versement - Retrait d'espèces - Chèques nationaux – crédit - Chèques nationaux – débit	 J + 0 J + 0 J + 1 J + 0	J = date à laquelle la transaction est créditée sur/débitée du compte de Beobank.
8) Assurance-compte - Assurance décès par accident (exempté de TVA)	1,55€ par trimestre par compte par assuré	

II. Le Compte Go **Le Compte Club** (ouvert à partir du 01/05/2016)	**Tarification**	**Remarques**
ⓘ **Plus de nouvelles ouvertures de comptes Club à partir du 1 avril 2021.**		
1) Forfait mensuel (TVA comprise) Ce forfait comprend les services suivants : - Ouverture/fermeture - Tenue de compte - Carte de débit titulaire ou co-titulaire - Nombre illimité d'opérations en euro dans la zone SEPA via Beobank Service Center via Beobank Online via Beobank SelfBanking via Beobank Mobile - Accès à Beobank SelfBanking - Accès à Beobank Online et Beobank Mobile - Accès au Beobank Service Center - Extrait de compte mensuel en version électronique	0,00€	Compte disponible uniquement pour les clients de 18 ans et plus.
2) Opérations au guichet ou demandées via Secure Messaging Virement papier (TVA comprise) Encaissement de chèques belges (TVA comprise) Retrait d'espèces en euro sur compte (TVA comprise)	 1,00€ (1) 1,00€ (1) 1,00€ (1)	(1) Par transaction.
3) Opérations hors zone euro Retraits d'espèces dans une autre devise aux distributeurs automatiques (TVA comprise) Paiement chez un commerçant (TVA comprise)	3,35€ + 2% du montant de la transaction 0,60€ + 2% du montant de la transaction	Max. 9,99€ par transaction. Le taux de change appliqué sur les opérations hors zone euro, au sein de l'Union européenne, est basé sur le cours de référence de la Banque centrale européenne.
4) Cartes **4.1. Carte de débit** Frais mensuel carte de débit titulaire ou co-titulaire (TVA comprise) Frais mensuel carte de débit mandataire (TVA comprise) Renouvellement ou remplacement des cartes perdues ou volées (TVA comprise) **4.2. Carte de crédit**	 1 carte incluse dans le forfait mensuel 1,50€ par carte supplémentaire (2) 1,50€ (2) (3) 8,00€ Pas liée au compte de paiement	(2) La redevance est débitée en début de chaque mois pour le mois civil précédent ; tout mois entamé est considéré comme un mois entier. (3) Par carte.
5) Taux créditeur	0%	

6) Taux débiteur Taux annuel actuariel (exempté de TVA) **6.1 Facilité de découvert** **Réserve financière** Jusqu'au montant de la ligne Au-delà du montant de la ligne **6.2 Dépassement**	 8,50% 9,30% 9,30%	
7) Date de valeur - Versement - Retrait d'espèces - Chèques nationaux – crédit - Chèques nationaux – débit	 J + 0 J + 0 J + 1 J + 0	J = date à laquelle la transaction est créditée sur/débitée du compte de Beobank.
8) Assurance-compte - Assurance décès par accident (exempté de TVA)	 1,55€ par trimestre par compte par assuré	

III. Le Compte Jump	Tarification	Remarques
1) Forfait mensuel (TVA comprise) Ce forfait comprend les services suivants : - Ouverture/fermeture - Tenue de compte - Carte de débit titulaire ou co-titulaire - Nombre illimité d'opérations en euro dans la zone SEPA via Beobank Service Center via Beobank Online via Beobank SelfBanking via Beobank Mobile - Accès à Beobank SelfBanking - Accès à Beobank Online et Beobank Mobile - Accès au Beobank Service Center - Extrait de compte mensuel en version électronique (1)	0,00€	Ce compte ne peut être ouvert que pour des clients entre 12 et 26 ans compris. Au mois de janvier suivant les 27 ans du client, le compte sera automatiquement transformé en compte Go. (1) Les clients mineurs reçoivent 1 extrait de compte papier gratuit par client par mois.
2) Opérations en euro au guichet ou demandées via Secure Messaging Virement papier zone SEPA (TVA comprise) Encaissement de chèques belges (TVA comprise) Retrait d'espèces en euro sur compte (TVA comprise)	 0,00€ 0,00€ 0,00€	
3) Opérations hors zone euro Retraits d'espèces dans une autre devise aux distributeurs automatiques (TVA comprise) Paiement chez un commerçant (TVA comprise)	 3,35€ + 2% du montant de la transaction 0,60€ + 2% du montant de la transaction	Max. 9,99€ par transaction. Le taux de change appliqué sur les opérations hors zone euro, au sein de l'Union européenne, est basé sur le cours de référence de la Banque centrale européenne.
4) Cartes **4.1. Carte de débit** Frais mensuel carte de débit titulaire ou co-titulaire (TVA comprise) Frais mensuel carte de débit mandataire (TVA comprise) Renouvellement ou remplacement des cartes perdues ou volées (TVA comprise) **4.2. Carte de crédit**	 1 carte incluse dans le forfait mensuel 1,50€ par carte supplémentaire (2) 1,50€ (2) (3) 8,00€ Pas liée au compte de paiement	(2) La redevance est débitée en début de chaque mois pour le mois civil précédent ; tout mois entamé est considéré comme un mois entier. (3) Par carte.
5) Taux créditeur	0%	

6) Taux débiteur Taux annuel actuariel (exempté de TVA) **6.1 Facilité de découvert (4)** **Réserve financière** Jusqu'au montant de la ligne Au-delà du montant de la ligne **6.2 Dépassement (4)**	 8,50% 9,30% 9,30%	(4) Facilité de découvert/dépassement à partir de 18 ans.
7) Date de valeur - Versement - Retrait d'espèces - Chèques nationaux – crédit - Chèques nationaux – débit	 J + 0 J + 0 J + 1 J + 0	J = date à laquelle la transaction est créditée sur/débitée du compte de Beobank.
8) Assurance-compte (5) - Assurance décès par accident (exempté de TVA)	1,55€ par trimestre par compte par assuré	(5) Pas de souscription possible pour les mineurs.

IV. Le Compte Avantage Plus Le Compte Club	Tarification	Remarques
ⓘ **Plus de nouvelle ouverture depuis le 1 mai 2016.**		
1) Forfait mensuel (TVA comprise) Ce forfait comprend les services suivants : - Ouverture/fermeture - Tenue de compte - 2 cartes de débit titulaire ou co-titulaire - Nombre illimité d'opérations en euro dans la zone SEPA via Beobank Service Center via Beobank Online via Beobank SelfBanking via Beobank Mobile - Accès à Beobank SelfBanking - Accès à Beobank Online et Beobank Mobile - Accès au Beobank Service Center - Extrait de compte mensuel combiné en version électronique ou papier (1)	0,00€	(1) Extrait papier : 1 EUR par envoi sauf pour les comptes Avantage Plus ouverts avant 11/2012.
2) Opérations en euro au guichet ou demandées via Secure Messaging Virement papier zone SEPA (TVA comprise) Encaissement de chèques belges (TVA comprise) Retrait d'espèces en euro sur compte (TVA comprise)	 0,00€ 0,00€ 0,00€	
3) Opérations hors zone euro Retraits d'espèces dans une autre devise aux distributeurs automatiques (TVA comprise) Paiement chez un commerçant (TVA comprise)	 3,35€ + 2% du montant de la transaction 0,60 € + 2% du montant de la transaction	Max. 9,99€ par transaction. Le taux de change appliqué sur les opérations hors zone euro, au sein de l'Union européenne, est basé sur le cours de référence de la Banque centrale européenne.

4) Cartes **4.1. Carte de débit** Frais mensuels carte de débit titulaire ou co-titulaire (TVA comprise) Frais mensuels carte mandataire (TVA comprise) Renouvellement ou remplacement des cartes perdues ou volées (TVA comprise) **4.2. Carte de crédit**	2 cartes incluses dans le forfait mensuel 1,50€ par carte supplémentaire (3) 1,50€ (2) (3) 8,00€ Pas liée au compte de paiement	(2) Par carte. (3) La redevance est débitée en début de chaque mois pour le mois civil précédent ; tout mois entamé est considéré comme un mois entier.
5) Taux créditeur Modalités : - Taux d'intérêt annuel - Périodicité - Montant minimum	 0% Pas d'application Pas d'application	
6) Taux débiteur Taux annuel actuariel (exempté de TVA) **6.1 Facilité de découvert** **Réserve financière** Jusqu'au montant de la ligne Au-delà du montant de la ligne **6.2 Dépassement**	 8,50% 9,30% 9,30%	
7) Date de valeur - Versement - Retrait d'espèces - Chèques nationaux – crédit - Chèques nationaux – débit	 J + 0 J + 0 J + 1 J + 0	J = date à laquelle la transaction est créditée sur/débitée du compte de Beobank.
8) Assurance-compte - Assurance décès par accident (exempté de TVA)	1,55€ par trimestre par compte par assuré	

V. Le Compte Beobank	Tarification	Remarques
ⓘ **Plus de nouvelle ouverture depuis le 1 mai 2016.**		
1) Forfait mensuel Ce forfait comprend les services suivants : - Ouverture/fermeture - Tenue de compte - 2 cartes de débit titulaire ou co-titulaire - Nombre illimité d'opérations en euro dans la zone SEPA via Beobank Service Center via Beobank Online via Beobank SelfBanking via Beobank Mobile - Accès à Beobank SelfBanking - Accès à Beobank Online et Beobank Mobile - Accès au Beobank Service Center - Extrait de compte mensuel combiné en version électronique	9,00€ (1) (2) (3) (4)	(1) La redevance est débitée en début de chaque mois pour le mois civil précédent ; tout mois entamé est considéré comme un mois entier. (2) La redevance n'est pas due si le total des soldes créditeurs de tous les produits de dépôts (en ce compris les comptes-titres) du titulaire principal chez Beobank atteint au moins 10.000€ au dernier jour ouvré du mois précédent. (3) La redevance n'est pas due si le titulaire est âgé de 30 ans maximum. Le compte suivra la tarification du Compte Beobank à partir du 31e anniversaire du titulaire (4) 2,00€ TVA comprise (opérations de paiement et réception, accès à ATM, SelfBanking, Beobank Online, Beobank Mobile etc.) + 7,00€ exemptés de TVA (autres frais compte, par ex. Tenue de compte).

2) Opérations au guichet ou demandées via Secure Messaging Virement papier (TVA comprise) Encaissement de chèques belges (TVA comprise) Retrait d'espèces en euro sur compte (TVA comprise)	 1,00€ (5) 1,00€ (5) 1,00€ (5)	(5) Par transaction. Si le total des soldes créditeurs de tous les produits de dépôts (en ce compris les comptes-titres) du titulaire principal chez Beobank atteint un montant minimum de 10.000€ au dernier jour ouvré du mois précédent, aucun frais ne sera porté en compte pour ces opérations.
3) Opérations hors zone euro Retrait d'espèces dans une autre devise aux distributeurs automatiques (TVA comprise) Paiement chez un commerçant (TVA comprise)	 3,35€ + 2% du montant de la transaction 0,60€ +2% du montant de la transaction	Max. 9,99€ par transaction. Le taux de change appliqué sur les opérations hors zone euro, au sein de l'Union européenne, est basé sur le cours de référence de la Banque centrale européenne.
4) Cartes **4.1. Carte de débit** Frais mensuels carte de débit titulaire ou co-titulaire (TVA comprise) Frais mensuels carte mandataire (TVA comprise) Renouvellement ou remplacement des cartes perdues ou volées (TVA comprise) **4.2. Carte de crédit**	 2 cartes incluses dans le forfait mensuel 1,50€ par carte supplémentaire (1) 1,50€ (1) (6) 8,00€ Pas liée au compte de paiement	(6) Par carte.
5) Taux créditeur Modalités : - Taux d'intérêt annuel - Périodicité - Montant minimum	 0% Pas d'application Pas d'application	
6) Taux débiteur Taux annuel actuariel (exempté de TVA) **6.1 Facilité de découvert** **- Réserve financière** Jusqu'au montant de la ligne Au-delà du montant de la ligne **- Réserve temporaire de paiement (7) (8)** Jusqu'au montant de la ligne Au-delà du montant de la ligne **- Réserve financière – 3 mois (7) (8)** Jusqu'au montant de la ligne Au-delà du montant de la ligne **6.2 Dépassement**	 8,50% 9,30% 9,50% 10,40% 9,50% 10,40% Maximum 10,40% (9)	(7) Facilité de découvert inférieure à 1.250€ et remboursement du solde débiteur au moins une fois tous les 90 jours. (8) Plus de nouvelle souscription. (9) entre 9,30% et 10,40%.
7) Date de valeur - Versement - Retrait d'espèces - Chèques nationaux – crédit - Chèques nationaux – débit	 J + 0 J + 0 J + 1 J + 0	J = date à laquelle la transaction est créditée sur/débitée du compte de Beobank.
8) Assurance-compte - Assurance décès par accident (exempté de TVA)	 1,55€ par trimestre par compte par assuré	

VI. Le Compte Comfort	Tarification	Remarques
ⓘ **Plus de nouvelle ouverture depuis le 1 mai 2016.**		
1) Forfait mensuel Ce forfait comprend les services suivants : - Ouverture/fermeture - Tenue de compte - Extrait de compte mensuel combiné en version électronique	4,00€ (1) (2)	(1) La redevance est débitée en début de chaque mois pour le mois civil précédent ; tout mois entamé est considéré comme un mois entier. (2) 2,00€ TVA comprise (opérations de paiement et réception, accès à ATM*, SelfBanking*, Beobank Online*, Beobank Mobile* etc.) + 2,00€ exemptés de TVA (autres frais compte, par ex. Tenue de compte). (*conditionné à la souscription d'une carte de débit)
2) Opérations au guichet ou demandées via Secure Messaging Virement papier (TVA comprise) Encaissement de chèques belges (TVA comprise) Retrait d'espèces en euro sur compte (TVA comprise)	 1,00€ (3) 1,00€ (3) 1,00€ (3)	(3) Par transaction. Si le total des soldes créditeurs de tous les produits de dépôts (en ce compris le compte-titres) du titulaire principal chez Beobank atteint un montant minimum de 10.000€ au dernier jour ouvré du mois précédent, aucun frais ne sera porté en compte pour ces opérations.
3) Opérations hors zone euro Retraits d'espèces dans une autre devise aux distributeurs automatiques (TVA comprise) Paiement chez un commerçant (TVA comprise)	 3,35€ + 2% du montant de la transaction 0,60€ + 2% du montant de la transaction	Max. 9,99€ par transaction. Le taux de change appliqué sur les opérations hors zone euro, au sein de l'Union européenne, est basé sur le cours de référence de la Banque centrale européenne.
4) Cartes **4.1. Carte de débit** Frais mensuels carte de débit (TVA comprise) Renouvellement ou remplacement des cartes perdues ou volées (TVA comprise) **4.2. Carte de crédit**	 1,50€ (1) (4) 8,00€ Pas liée au compte de paiement	(4) Par carte. La carte de débit comprend : - Nombre illimité d'opérations en euro dans la zone SEPA via Beobank Service Center via Beobank Online via Beobank SelfBanking via Beobank Mobile - Accès à Beobank SelfBanking - Accès à Beobank Online et Beobank Mobile - Accès au Beobank Service Center
5) Taux créditeur Modalités : - Taux d'intérêt annuel - Périodicité - Montant minimum	 0% Pas d'application Pas d'application	
6) Taux débiteur Taux annuel actuariel (exempté de TVA) **6.1 Facilité de découvert** **- Réserve financière** Jusqu'au montant de la ligne Au-delà du montant de la ligne **- Réserve temporaire de paiement (5) (6)** Jusqu'au montant de la ligne Au-delà du montant de la ligne **- Réserve financière – 3 mois (5) (6)** Jusqu'au montant de la ligne Au-delà du montant de la ligne **6.2 Dépassement**	 8,50% 9,30% 9,50% 10,40% 9,50% 10,40% Maximum 10,40% (7)	(5) Facilité de découvert inférieure à 1.250€ et remboursement du solde débiteur au moins une fois tous les 90 jours. (6) Plus de nouvelle souscription. (7) entre 9,30% et 10,40%.

7) Date de valeur - Versement - Retrait d'espèces - Chèques nationaux – crédit - Chèques nationaux – débit	 J + 0 J + 0 J + 1 J + 0	J = date à laquelle la transaction est créditée sur/débitée du compte de Beobank.
8) Assurance-compte - Assurance décès par accident (exempté de TVA)	1,55€ par trimestre par compte par assuré	

VII. Le Compte Classic	Tarification	Remarques
ⓘ **Plus de nouvelle ouverture depuis le 1 mai 2016.**		
1) Forfait mensuel Ce forfait comprend les services suivants : - Ouverture/fermeture - Tenue de compte - Extrait de compte mensuel combiné en version électronique	9,00€ (1) (2) (3)	(1) La redevance est débitée en début de chaque mois pour le mois civil précédent ; tout mois entamé est considéré comme un mois entier. (2) La redevance n'est pas due si le total des soldes créditeurs de tous les produits de dépôts (en ce compris les comptes-titres) du titulaire principal chez Beobank atteint au moins 10.000€ au dernier jour ouvré du mois précédent. (3) 2,00€ TVA comprise (opérations de paiement et réception, accès à ATM*, SelfBanking*, Beobank Online*, Beobank Mobile* etc.) + 7,00€ exemptés de TVA (autres frais compte, par ex. Tenue de compte). (*conditionné à la souscription d'une carte de débit)
2) Opérations au guichet ou demandées via Secure Messaging Virement papier (TVA comprise) Encaissement de chèques belges (TVA comprise) Retrait d'espèces en euro sur compte (TVA comprise)	 1,00€ (4) 1,00€ (4) 1,00€ (4)	(4) Par transaction. Si le total des soldes créditeurs de tous les produits de dépôts (en ce compris le compte-titres) du titulaire principal chez Beobank atteint un montant minimum de 10.000€ au dernier jour ouvré du mois précédent, aucun frais ne sera porté en compte pour ces opérations.
3) Opérations hors zone euro avec la carte de débit Retrait d'espèces dans une autre devise aux distributeurs automatiques (TVA comprise) Paiement chez un commerçant (TVA comprise)	 3,35€ + 2% du montant de la transaction 0,60€ + 2% du montant de la transaction	Max. 9,99€ par transaction. Le taux de change appliqué sur les opérations hors zone euro, au sein de l'Union européenne, est basé sur le cours de référence de la Banque centrale européenne.
4) Cartes **4.1. Carte de débit** Frais mensuels carte de débit (TVA comprise) Renouvellement ou remplacement des cartes perdues ou volées (TVA comprise) **4.2. Carte de crédit**	 1,50€ (1) (5) 8€ Pas liée au compte de paiement	(5) Par carte. La carte de débit comprend : - Nombre illimité d'opérations électroniques en euro dans la zone SEPA via Beobank Service Center via Beobank Online via Beobank SelfBanking via Beobank Mobile - Accès à Beobank SelfBanking - Accès à Beobank Online et Beobank Mobile - Accès au Beobank Service Center
5) Taux créditeur Modalités : - Taux d'intérêt annuel - Périodicité - Montant minimum	 0% Pas d'application Pas d'application	

6) Taux débiteur Taux annuel actuariel (exempté de TVA) **6.1 Facilité de découvert** **- Réserve financière – 3 mois (6) (7)** Jusqu'au montant de la ligne Au-delà du montant de la ligne **6.2 Dépassement**	 9,50% 10,40% 10,40%	(6) Facilité de découvert inférieure à 1.250€ et remboursement du solde débiteur au moins une fois tous les 90 jours. (7) Plus de nouvelle souscription.
7) Date de valeur - Versement - Retrait d'espèces - Chèques nationaux – crédit - Chèques nationaux – débit	 J + 0 J + 0 J + 1 J + 0	J = date à laquelle la transaction est créditée sur/débitée du compte de Beobank.
8) Assurance-compte - Assurance décès par accident (exempté de TVA)	1,55€ par trimestre par compte par assuré	

VIII. Le Compte de paiement conditions Excellence	**Tarification**	**Remarques**
ⓘ **Plus de nouvelle ouverture depuis le 1er mai 2016.**		
1) Forfait mensuel (TVA comprise) Ce forfait comprend les services suivants : - Ouverture/fermeture - Tenue de compte - Nombre illimité d'opérations papier ou électroniques en euro dans la zone SEPA. - 1 carte de débit titulaire ou co-titulaire - Accès à Beobank Online et Beobank Mobile - Nombre illimité de retraits d'espèces en euro via ATM ou de paiements en euro dans la zone euro - Extraits de compte électroniques	3,00€ (voir 1)	(1) 2,00€ TVA comprise (opérations de paiement et réception, accès à ATM, SelfBanking, Beobank Online, Beobank Mobile etc.) + 1,00€ exempté de TVA (autres frais compte, par ex. ouverture, fermeture, tenue de compte). Cf. Bonus de fidélité page 17
2) Opérations au guichet ou demandées via Secure Messaging Virement papier (TVA comprise) Encaissement de chèques belges (TVA comprise) Retrait d'espèces en euro sur compte (TVA comprise)	 Inclus dans le forfait mensuel Inclus dans le forfait mensuel Inclus dans le forfait mensuel	
3) Opérations hors zone euro Retrait d'espèces dans une autre devise aux distributeurs automatiques (TVA comprise) Paiement chez un commerçant (TVA comprise)	3,35€ + 2% du montant de la transaction 0,60 € + 2% du montant de la transaction	Max. 9,99€ par transaction. Le taux de change appliqué sur les opérations hors zone euro, au sein de l'Union européenne, est basé sur le cours de référence de la Banque centrale européenne.
4) Cartes **4.1. Carte de débit** Frais mensuels carte de débit titulaire ou co-titulaire (TVA comprise) Frais mensuels carte mandataire (TVA comprise) Renouvellement ou remplacement des cartes perdues ou volées (TVA comprise) Nouveau code PIN, reset code PIN, blocage/déblocage de la carte **4.2. Carte de crédit**	 1 carte incluse dans le forfait mensuel 1,50€ par carte supplémentaire (3) 1,50€ (2) (3) 8,00€ Gratuit Pas liée au compte de paiement	(2) Par carte. (3) La redevance est débitée en début de chaque mois pour le mois civil précédent ; tout mois entamé est considéré comme un mois entier.

5) Taux créditeur Modalités : - Taux d'intérêt annuel - Périodicité - Montant minimum	 0% Pas d'application Pas d'application	
6) Taux débiteur Taux annuel actuariel (exempté de TVA) **6.1 Facilité de découvert – 1 mois (4) (5)** Jusqu'au montant de la ligne Au-delà du montant de la ligne **6.2 Dépassement**	 8,00% 8,80% 8,80%	(4) Plus de nouvelle souscription. (5) Facilité de découvert inférieure à 1.250€ et remboursement du solde débiteur au moins une fois tous les 30 jours.
7) Date de valeur - Versement - Retrait d'espèces - Chèques nationaux – crédit - Chèques nationaux – débit	 J + 0 J + 0 J + 1 J + 0	J = date à laquelle la transaction est créditée sur/débitée du compte de Beobank.
8) Assurance-compte - Assurance décès par accident (exempté de TVA)	1,55€ par trimestre par compte par assuré	

IX. Le Compte de paiement conditions Classic	Tarification	Remarques
ⓘ **Plus de nouvelle ouverture depuis le 1er mai 2016.**		
1) Frais de tenue de compte Ouverture, fermeture Redevance de gestion mensuelle (exempté de TVA)	 0,00€ 1,00€	
2) Forfait mensuel (TVA comprise) Ce forfait comprend les services suivants : - 48 opérations papier par an en euro dans la zone SEPA - Nombre illimité d'opérations électroniques en euro dans la zone SEPA - Nombre illimité de retraits d'espèces en euro via ATM ou paiements en euro dans la zone euro. - Extraits de compte électroniques Par opération supplémentaire (TVA comprise) : - Virements «papier» en euro dans la zone SEPA - Encaissements de chèques belges - Retraits d'espèces en euro sur le compte au guichet	2,00€ 1,00€	
3) Opérations hors zone euro Retrait d'espèces dans une autre devise aux distributeurs automatiques (TVA comprise) Paiement chez un commerçant (TVA comprise)	3,35€ + 2% du montant de la transaction 0,60 € + 2% du montant de la transaction	Max. 9,99€ par transaction. Le taux de change appliqué sur les opérations hors zone euro, au sein de l'Union européenne, est basé sur le cours de référence de la Banque centrale européenne.

4) Cartes **4.1. Carte de débit** Frais mensuels carte de débit (TVA comprise) Renouvellement ou remplacement des cartes perdues ou volées (TVA comprise) Nouveau code PIN, reset code PIN, blocage/déblocage de la carte **4.2. Carte de crédit**	 1,50€ (1) (2) 8,00€ Gratuit Pas liée au compte de paiement	(1) Par carte. (2) La redevance est débitée en début de chaque mois pour le mois civil précédent ; tout mois entamé est considéré comme un mois entier.
5) Taux créditeur Modalités : - Taux d'intérêt annuel - Périodicité - Montant minimum	 0% Pas d'application Pas d'application	
6) Taux débiteur Taux annuel actuariel (exempté de TVA) **6.1 Facilité de découvert – 1 mois (3) (4)** Jusqu'au montant de la ligne Au-delà du montant de la ligne **6.2 Dépassement**	 9,30% 9,30% 9,30%	(3) Plus de nouvelle souscription. (5) Facilité de découvert inférieure à 1.250€ et remboursement du solde débiteur au moins une fois tous les 30 jours.
7) Date de valeur - Versement - Retrait d'espèces - Chèques nationaux – crédit - Chèques nationaux – débit	 J + 0 J + 0 J + 1 J + 0	J = date à laquelle la transaction est créditée sur/débitée du compte de Beobank.
8) Assurance-compte - Assurance décès par accident (exempté de TVA)	 1,55€ par trimestre par compte par assuré	

X. Investor Account	Tarification	Remarques
ⓘ **Plus de nouvelle ouverture depuis le 1er mai 2016.**		
1) Frais de tenue de compte - Ouverture, fermeture - Redevance de gestion mensuelle (exempté de TVA) - Extraits de compte électroniques	 0,00€ 0,00€ 0,00€	
2) Taux créditeur Modalités : - Taux d'intérêt annuel - Précompte mobilier	 0,00% Pas d'application	
3) Taux débiteur - Intérêts de retard - Comptabilisation des intérêts	 8,80% Mensuelle	
4) Date de valeur Toutes les opérations	 J + 0	J = date à laquelle la transaction est créditée sur/débitée du compte de Beobank.

XI. Compte Individualisé	Tarification	Remarques
ⓘ **Plus de nouvelle ouverture depuis le 1er mai 2016.**		
1) Frais de tenue de compte - Ouverture, fermeture - Redevance de gestion mensuelle (exempté de TVA) - Extraits de compte électroniques	 0,00€ 0,00€ 0,00€	
2) Taux créditeur Modalités : - Taux d'intérêt annuel - Précompte mobilier	 0,00% Pas d'application	
3) Taux débiteur	Pas d'application	
4) Date de valeur Toutes les opérations	J + 0	J = date à laquelle la transaction est créditée sur/débitée du compte de Beobank.

I.a.2. Le Compte Service Bancaire de base

Le Compte Service Bancaire de base Beobank	Tarification	Remarques
1) Forfait annuel Ce forfait comprend les services suivants : - Ouverture/fermeture - Tenue de compte - 2 cartes de débit titulaire ou co-titulaire - Transactions en euro dans la zone SEPA (exécution et réception de paiements) via Beobank Service Center via Beobank Online via Beobank SelfBanking via Beobank Mobile - Accès à Beobank SelfBanking - Accès à Beobank Online et Beobank Mobile - Accès au Beobank Service Center - Retrait d'espèces en euro et virement en euro au guichet - Extrait de compte mensuel combiné en version électronique ou papier	15,36€ par an (1) (2)	(1) Forfait annuel (TVA comprise) payable mensuellement par montant de 1,28€. La redevance est débitée en début de chaque mois pour le mois civil précédent ; tout mois entamé est considéré comme un mois entier. (2) 2,00€ TVA comprise (opérations de paiement et réception, accès à ATM, SelfBanking, Beobank Online, Beobank Mobile etc.) + 13,36€ exemptés de TVA (autres frais compte, par ex. tenue de compte).
2) Opérations au guichet ou demandées via Secure Messaging Virement papier (TVA comprise) Encaissement de chèques belges (TVA comprise) Retrait d'espèces en euro sur compte (TVA comprise)	 Inclus dans le forfait mensuel Inclus dans le forfait mensuel Inclus dans le forfait mensuel	
3) Opérations hors zone euro Retrait d'espèces dans une autre devise aux distributeurs automatiques (TVA comprise) Paiement chez un commerçant (TVA comprise)	 3,35€ + 2% du montant de la transaction 0,60 € + 2% du montant de la transaction	Max. 9,99€ par transaction. Le taux de change appliqué sur les opérations hors zone euro, au sein de l'Union européenne, est basé sur le cours de référence de la Banque centrale européenne.

4) Taux créditeur - Taux annuel - Périodicité - Montant minimum	 0,00% Pas d'application Pas d'application	
5) Taux débiteur Taux annuel actuariel Facilité de découvert Découvert non autorisé/Dépassement	 Pas d'application Pas d'application	
6) Date de valeur Versement Retrait d'espèces Chèques nationaux – crédit Chèques nationaux – débit	 J + 0 J + 0 J + 1 J + 0	J = date à laquelle la transaction est créditée sur/débitée du compte de Beobank.
7) Cartes **Carte de débit** Frais mensuels 1ière carte de débit titulaire ou co-titulaire (TVA comprise) Frais mensuel 2ème carte de débit titulaire ou co-titulaire (TVA comprise) Frais mensuel à partir de la 3ème carte de débit titulaire ou co-titulaire (TVA comprise) Frais mensuel carte de débit mandataire (TVA comprise) Renouvellement ou remplacement des cartes perdues ou volées (TVA comprise) **Carte de crédit**	 Inclus dans le forfait Inclus dans le forfait 1,50€ (3) (4) 1,50€ (3) (4) 8,00€ Pas autorisée pour ce compte	(3) Par carte. (4) La redevance est débitée en début de chaque mois pour le mois civil précédent ; tout mois entamé est considéré comme un mois entier
8) Assurance-compte Assurance décès par accident (exempté de TVA)	 1,55€ par trimestre par compte par assuré	

I.a.3. Le Compte de paiement en monnaies étrangères

Le Compte de paiement en monnaies étrangères	Tarification	Remarques
1) Forfait annuel Ce forfait comprend les services suivants : - Ouverture/fermeture - Tenue de compte - Opérations de paiement et de réception (hors frais pour les paiements internationaux) - Accès à Beobank SelfBanking (3) - Accès à Beobank Online et Beobank Mobile (3) - Accès au Beobank Service Center (3) - Extrait de compte mensuel combiné en version électronique	L'équivalent de 10,00€ (1) (2)	(1) Forfait annuel (TVA comprise). Les frais ne sont pas chargés si le total des soldes créditeurs de tous les produits de dépôts (en ce compris les comptes-titres) du titulaire principal chez Beobank atteint au moins 10.000€ au dernier jour ouvré du mois précédent. (2) 2,00€ TVA comprise (paiements et réceptions) + 8,00€ exemptés de TVA (autres frais compte, par ex. tenue de compte). (3) Si le compte est lié à un compte avec une carte de débit.
2) Taux créditeur Modalités : - Taux annuel - Périodicité - Montant minimum	 0,00% Pas d'application Pas d'application	

3) Taux débiteur Taux annuel actuariel Facilité de découvert Découvert non autorisé/Dépassement	 Pas d'application Pas d'application	
4) Date de valeur Versement Retrait d'espèces	 J + 2 jours ouvrables J – 2 jours ouvrables	J = date à laquelle la transaction est créditée sur/débitée du compte de Beobank.
5) Dépôts et retraits d'espèces	Voir chapitre V. Les opérations de change.	

I.b. Limites sur les opérations à distance et avec la carte de débit

Opérations	Limites		Remarques
1) Opérations à distance (1) ***Par Digipass*** **- Virements externes via :** Beobank Online Beobank SelfBanking (Beobank Service Centers automatiques) Beobank Service Center (service automatisé) (2) - **Virements externes via Beobank Mobile (3)**	Limites par défaut par contrat BAD (Banque à Distance) : Limite par opération : 25.000€ Limite par jour* : 25.000€ Limite par semaine** : 100.000€ Limite par mois*** : 150.000€ Limite par opération : 2.500€ (4) Limite par jour* : 2.500€ (4) Limite par semaine** : 10.000€ Limite par mois*** : 25.000€		(1) Communications téléphoniques et abonnement Internet à charge de l'utilisateur. Un contrat BAD (Banque à Distance) est nécessaire pour bénéficier des services "Opérations à distance". Ces limites peuvent être modifiées à la demande du client et sous réserve d'acceptation de la banque. * 24 heures glissantes **7 jours glissants ***30 jours glissants (2) Ce service est disponible pour les clients qui possèdent un code secret Beobank Service Center. (3) Ces virements interviennent dans les limites respectives du contrat BAD. (4) Limite de 1.000€ pour les virements instantanés.
2) Cartes de débit (5) **Type de retrait d'espèces :** - Retraits d'espèces aux distributeurs automatiques - Paiement chez un commerçant et dans une station-service (6)	**Limite par jour*** 600€/carte -	**Limite par semaine**** 1.250€/carte 2.500€/carte	(5) Pour une carte de débit bénéficiant de limites standards. Ces limites peuvent être modifiées à la demande du client et sous réserve d'acceptation de la banque. La limite maximale de retrait d'espèces et de paiement sur 7 jours glissants, c.-à-d. du lundi au lundi, du mardi au mardi, etc. par compte est de 9.990€, quel que soit le nombre de cartes liées au compte en question * 24 heures glissantes **7 jours glissants (6) Les transactions sans introduction du code PIN peuvent être autorisées jusqu'à 50€.

Bonus de fidélité sur le compte de paiement « aux conditions Excellence » ou le compte Plus

Le client particulier, titulaire d'un compte de paiement « aux conditions Excellence » ou d'un compte Plus qu'il utilise à des fins privées, peut bénéficier d'un bonus de fidélité de la part de Beobank, d'un montant maximal de 40,00€ par an ou de maximum 1/12 de ce montant par mois pour les mois où le compte de paiement existe, pour autant qu'il réponde aux conditions de fidélité suivantes :

Conditions en vue d'acquérir un bonus de fidélité en janvier:

1. Disposer d'un compte de paiement ou avoir ouvert un compte de paiement susmentionné durant la période d'évaluation, utilisé à des fins exclusivement privées.

2. Effectuer mensuellement au minimum 5 transactions débitrices à partir du compte de paiement susmentionné, telles que, par exemple :
   - Virements externes sortants (pas de virements internes entre les comptes d'un même titulaire ou de la même famille jusqu'au 2ème degré)
   - Ordres permanents ou domiciliations sortants
   - Transactions avec carte de débit liée au compte de paiement « aux conditions Excellence » ou au compte Plus
   - Retraits d'espèces

Les décomptes d'intérêts ou l'imputation de frais ne sont pas considérés.

3. Avoir un mouvement mensuel créditeur total de minimum 1.250,00 € sur le compte de paiement.

4. Si le client ne répond pas aux critères 2 et 3 – pour quelque motif que ce soit – pendant maximum 2 mois – consécutifs ou non – de l'année d'évaluation, et quelle que soit la date d'ouverture du compte de paiement, ceci n'aura aucun impact sur le bonus de fidélité.

Toutes ces conditions doivent être remplies de façon cumulative.

OU

1. Disposer d'un compte de paiement ou avoir ouvert un compte de paiement susmentionné durant la période d'évaluation, utilisé à des fins exclusivement privées.

2. Disposer, en décembre de l'année précédente, d'un solde créditeur total moyen de minimum 100.000€ sur l'ensemble de tous les produits de dépôts (en ce compris le compte-titre).

Ces deux conditions doivent être remplies de façon cumulative.

Bonus de fidélité :
Le bonus de fidélité sera versé sur le compte de paiement concerné dans le courant du mois de janvier de l'année qui suit la période d'évaluation.
Le droit au remboursement devient caduc lorsque la personne n'est plus cliente au 31 décembre de l'année d'évaluation, c.-à-d. au mois de décembre qui précède le mois du paiement.

Cessation de la compensation commerciale par Beobank:
Beobank se réserve le droit de mettre fin à tout moment à la compensation commerciale, moyennant le respect des délais légaux.

II.a. Les Comptes d'Epargne Réglementés

Les documents "Informations clés pour l'épargnant" et "Le compte d'épargne réglementé chez Beobank – Modalités de fonctionnement permanentes du produit" sont disponibles sur simple demande en agence ou sur notre site Internet www.beobank.be.

Les Comptes d'Epargne Réglementés	Tarification	Remarques
1) Frais de tenue de compte		(1) La redevance annuelle est de 15,00€ (excepté si le compte a été ouvert il y a moins de 3 mois). Si clôture du compte en cours d'année, la redevance annuelle est due au prorata du nombre de mois où le compte est resté ouvert durant l'année (2) La redevance annuelle n'est pas réclamée dans les cas suivants : - Compte d'épargne lorsqu'il est utilisé pour le versement des intérêts d'un compte à terme ou pour effectuer des investissements. - Solde mensuel moyen du compte est supérieur ou égal à 500€ - Garantie locative - Ouverture moins de 3 mois - Moins de 18 ans - Compte d'épargne « Jeunes » et moins de 27 ans - Relation totale d'au moins 10.000€ chez Beobank NV|SA pour le titulaire principal au dernier jour ouvré du mois précédent. - Solde supérieur à 1.239,47€ sur le livret au 31/12 de l'année précédente.
Redevance annuelle (exempté de TVA)	15,00€ (1)(2)	
Ouverture/fermeture	0,00€	
2) Taux créditeur		(3) A partir de 980 euro d'intérêts par an en 2021 ; à partir de 1.960€ d'intérêts par an en 2021 pour le compte d'épargne réglementé ouvert au nom des deux époux ou des co-habitants légaux. L'excédent de précompte mobilier perçu lors du paiement des intérêts peut être récupéré auprès de l'Administration fiscale sur demande écrite de la part du client auprès de celle-ci. Nous vous rappelons qu'il appartient au(x) titulaire(s) d'un compte épargne de mentionner dans sa/leur déclaration fiscale le montant des intérêts perçus sur l'ensemble de ces comptes lorsque ce montant excède le montant d'intérêt exonéré sur base annuelle. La situation fiscale du/des titulaire(s) est validée spécifiquement à chaque paiement d'intérêts. (4) Prime de fidélité : sur base annuelle, octroyée sur tout montant restant sur le compte pendant 12 mois calendrier consécutifs. (5) Taux applicable sur les nouveaux dépôts en fonction du solde du compte le jour du dépôt (montant du dépôt inclus). Taux applicable lors du renouvellement de la prime en fonction du solde du compte le jour du renouvellement. (6) Au mois de janvier suivant les 27 ans du client, le compte sera automatiquement transformé en compte épargne Excellence (le numero de compte existant sera conservé) et le solde bénéficiera à partir de la conversion des conditions de celui-ci. (7) Le compte est crédité uniquement via un ordre d'épargne automatique à partir d'un compte courant Beobank ou autre institution bancaire Montant maximum/mois 750 EUR Un compte par personne physique Transfert : En cas de transfert, d'un dépôt d'épargne vers un autre dépôt d'épargne ouvert au nom de- au moins un même titulaire- auprès du même établissement, autrement qu'en vertu d'un ordre permanent, la période de constitution de la prime de fidélité sur le premier dépôt d'épargne reste acquise. La condition est que le montant du transfert s'élève à 500 EUR minimum et que le titulaire concerné n'ait pas déjà effectué trois transferts de ce type, à partir du même dépôt d'épargne, au cours de la même année civile. Le taux de la prime de fidélité sur le montant transféré est calculé comme étant une moyenne des taux de prime de fidélité des différents comptes, pondérée par la durée pendant laquelle les fonds sont restés sur chacun de ces comptes.
Paiement des intérêts **Taux de base (sur base annuelle) : au 31 décembre** **Prime de fidélité (sur base annuelle) : le dernier jour du trimestre**		
Précompte mobilier	15% (3)	
Compte d'épargne Classique		
Taux de base	0,01%	
Prime de fidélité (4)	0,10%	
Compte d'épargne Fidelity Plus		
Taux de base		
Solde inférieur à 10.000€ ou supérieur à 150.000€	0,01%	
Solde de 10.000€ à 150.000€ inclus	0,01%	
Prime de fidélité (4) (5)	0,10%	
Compte d'épargne Jeunes (6)		
Taux de base		
Solde jusqu'à 150.000€ inclus	0,01%	
Solde supérieur à 150.000€	0,01%	
Prime de fidélité (4) (5)	0,10%	
Compte d'épargne Excellence		
Taux de base		
Solde jusqu'à 150.000€ inclus	0,01%	
Solde supérieur à 150.000€	0,01%	
Prime de fidélité (4)	0,10%	
Compte d'épargne Step Up (7)		
ⓘ **Plus de nouvelle ouverture depuis le 15/01/2020.**		
Taux de base	0,01%	
Prime de fidélité (4)	0,10%	

3) Date de valeur Versement Retrait d'espèces	 J + 0 J + 0	Remarque : s'agissant des comptes d'épargne réglementés, Beobank applique la méthode LIFO (Last In, First Out). Signifiant donc que les retraits sont imputés aux montants dont la période de constitution de prime est la moins avancée.
4) Assurance Décès par accident (exempté de TVA)	1,55€ par trimestre par compte par assuré	
5) Dépôts et retraits d'espèces	Voir chapitre V. Les opérations de change	

II.b. Les Comptes d'Epargne non Réglementés

Le Compte d'Epargne non Réglementé Beobank	Tarification	Remarques
1) Frais de tenue de compte - Ouverture - Fermeture - Opérations de paiement et de réception (transactions en euro) - Nombre illimité d'opérations en euro dans la zone SEPA via Beobank Service Center via Beobank Online via Beobank SelfBanking - Accès à Beobank SelfBanking - Accès à Beobank Online et Beobank Mobile - Accès au Beobank Service Center - Envoi extrait de compte mensuel combiné	0,00€	
2) Taux créditeur Paiement des intérêts Compte d'épargne sans intérêt N.B. : Précompte mobilier de 30%	Taux annuel 0%	
3) Date de valeur Versement Retrait d'espèces	Pas d'application	
4) Assurance Décès par accident (exempté de TVA)	Pas d'application	
5) Dépôts et retraits d'espèces	Voir chapitre V. Les opérations de change	

Le Compte d'Epargne non Réglementé	Tarification	Remarques
ⓘ **Plus de nouvelle ouverture à partir du 1er mai 2016.**		
1) Frais de tenue de compte - Ouverture, Fermeture - Redevance annuelle de gestion (exempté de TVA)	 0,00€ 10,00€	
2) Taux créditeur Paiement des intérêts Taux d'intérêt N.B. : Précompte mobilier de 30%	 Taux annuel 0,00%	
3) Date de valeur Versement Retrait d'espèces	 J + 0 J + 0	

II.c. Le Compte Beobank Money Market

Le Compte Beobank Money Market	Tarification	Remarques
1) Frais de tenue de compte - Ouverture - Fermeture - Redevance annuelle - Opérations de paiement et de réception (transactions en euro ou dans la devise du compte) via Beobank Service Center via Beobank Online via Beobank SelfBanking - Accès à Beobank SelfBanking - Accès à Beobank Online et Beobank Mobile - Accès au Beobank Service Center - Envoi extrait de compte mensuel combiné	0,00€	
2) Opérations en euro	0,00€	
3) Taux créditeur Modalités : Solde du compte < 12.500,00€ < 25.000,00€ < 75.000,00€ ≥ 75.000,00€	 Taux annuel (1) 0,00% 0,00% 0,00% 0,00%	(1) - Le taux annuel s'applique sur l'entièreté du solde du compte. - Pour les comptes Beobank Money Market en devises étrangères, les taux (par devise) sont disponibles en agence. - Par définition, les taux sont susceptibles d'être modifiés quotidiennement sans notification préalable. - Droit de 0,15€ par capitalisation d'intérêts. - Paiement mensuel des intérêts à partir d'un montant minimum de 0,50€. - Précompte mobilier de 30%. - Le taux annuel ne s'applique pas auxcomptes Money Market sans Intérêts.
4) Taux débiteur actuariel annuel		Pas d'application.

5) Date de valeur	Valeur du jour	(Beobank Money Market en devises étrangères : J + 2 jours ouvrables pour les versements J - 2 jours ouvrables pour les retraits).
6) Assurance		Pas d'application.
7) Dépôts et retraits d'espèces	Voir chapitre V. Les opérations de change	

III. La mise à disposition du courrier

La mise à disposition du courrier	Tarification	Remarques
1) Extraits de compte Chaque mois, un extrait de compte est mis à disposition du client sur un support durable pour autant que des opérations aient été effectuées depuis le dernier extrait de compte. Le support durable peut consister en un extrait de compte électronique ou papier.		
2) Extraits de compte électroniques	Gratuit	Communications téléphoniques et abonnement à charge de l'utilisateur.
3) Extraits de compte papiers L'envoi d'extrait de compte papier est payant sauf s'il est inclus dans le forfait mensuel repris dans la rubrique I. (1) Frais d'envoi extrait de compte (exempté de TVA)	 1,00€ par envoi	(1) Maximum 1 extrait de compte papier gratuit par client par mois

IV. Le Compte à Terme

Le Compte à Terme
Les taux des comptes à terme en euro et en devise sont disponibles sur demande en agence. Durée 1, 3, 6, 12 mois : les taux sont fixés journalièrement Durée 1 – 10 ans : les taux sont fixés journalierement
Ouverture, renouvellement, fermeture, redevance annuelle : gratuit
Précompte mobilier : 30%.

V. Les opérations de change

Les opérations de change (exempté de TVA)			
1) Dépôts et retraits d'espèces sur/ d'un compte	**Devise du dépôt/retrait**	**Sur/d'un compte en**	**Frais**
	euro En autre devise En autre devise (1)	Autre devise euro Autre devise (1)	Commission 0,50% Commission 0,50% Commission 0,50%
2) Opération de change de billets Beobank n'assure plus le change de billets dont la devise n'a plus cours (y compris les anciennes devises de l'UEM). Le client est tenu de se présenter à la banque nationale du pays de la devise concernée.			

(1) La devise des espèces déposés ou retirés doit être identique à la devise du compte.

VI. Les paiements internationaux

Les paiements internationaux

1) Virements

1.1. Virements internes

Date de valeur :
J + 0 jour ouvrable pour virements dans une devise de l'Espace économique européen (EEE) (l'EEE comprend les 28 pays de l'Union européenne, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein)
J + 2 jours ouvrables pour virements dans les autres devises
(J = jour d'exécution)

Frais / Commission :

Aucun

1.2. Autres virements

Définitions
Virements européens (SEPA) :
Un virement européen SEPA est un paiement, libellé en euro, dont le compte donneur d'ordre et celui du bénéficiaire sont tenus dans un pays de l'EEE (les 28 pays de l'Union européenne, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein), en Suisse, à Monaco, ou à Saint-Marin, qui mentionne les numéros de compte corrects (format IBAN) du compte donneur d'ordre et du bénéficiaire et le nom du bénéficiaire.
Les instructions pour les frais sont SHA (*share cost* ou frais partagés).

Virements internationaux :
Un virement autre qu'un virement européen (SEPA).

Instructions pour les frais :
- *Shared Cost* (SHA – frais partagés) : le donneur d'ordre paie les frais imputés par sa propre banque. Les frais imputés par la banque du bénéficiaire sont à charge du bénéficiaire.
- *Our Cost* (OUR – frais à charge du donneur d'ordre) : le donneur d'ordre paie les frais imputés par sa propre banque ainsi que ceux imputés par la banque du bénéficiaire.
- *Beneficiary Cost* (BEN – frais à charge du bénéficiaire) : les frais imputés par la banque du donneur d'ordre ainsi que ceux imputés par la banque du bénéficiaire sont à charge du bénéficiaire.

1.2.1. Virements sortants	
Virements européens (SEPA) :	
Date de valeur débit en compte	J + 0 jour ouvrable (J = jour d'exécution)
Frais	Aucun frais
Virements internationaux et virements en devises :	
Date de valeur débit en compte	J + 0 jour ouvrable (J = jour d'exécution)
Frais / Commissions	- Frais de SWIFT : 5,00€ + 21% TVA - Commission 0,15% avec un minimum de 6,00€ et un maximum de 125,00€ + 21% TVA - Si les frais sont spécifiés à notre charge (OUR), les frais réels appliqués par les correspondants et banques intermédiaires seront chargés.
1.2.2. Virements entrants	
Virements européens (SEPA) :	
Date de valeur crédit en compte	J + 0 jour ouvrable (J = valeur reçue par Beobank)
Frais	Aucun frais
Virements internationaux et virements en devises :	
Date de valeur crédit en compte	
o Sans change	J + 0 jours ouvrable
o Avec change	J + 2 jours ouvrable (J = jour de crédit en compte)
Frais / Commissions	Commission 0,15% avec un minimum de 6,00€ et un maximum de 125,00€ + 21% TVA

2) Cheques	
2.1. Débit de chèques	
Date de valeur débit en compte	J – 1 jour ouvrable (J = jour de débit en compte)
Frais	- Commission 0,15% avec un minimum de 6,00€ et un maximum de 125,00€ + 21% TVA - Frais de port : 5,00€ + 21% TVA
2.2. Encaissement de chèques	
Date de valeur crédit en compte	
• Crédit Après Encaissement	
o Sans change	J + 0 jour ouvrable
o Avec change	J + 2 jours ouvrables
• Crédit immédiat Sauf Bonne Fin	J + 4 à 10 jours ouvrables selon pays (J = jour de crédit en compte)
Frais	- Commission 0,15% avec un minimum de 6,00€ et un maximum de 125,00€ + 21% TVA - Frais de port : 5,00€ + 21% TVA - Frais d'encaissement : 2,50€ + 21% TVA - Frais, TVA et commissions éventuellement appliqués par les banques intervenant dans l'encaissement des chèques.
2.3. Autres frais	
Frais pour photocopie	20,00€ + 21% TVA
Frais pour chèques impayés	20,00€ + 21% TVA
3) Taux de change	
Cours appliqué par Beobank au moment ou la transaction est exécutée par Beobank.	
4) Procédures internes	
Tous les délais d'exécution s'entendent après acceptation de l'ordre par Beobank.	
5) Autres frais (TVA comprise)	
Frais de confirmation (par fax, e-mail, ...) au bénéficiaire / donneur d'ordre	12,50€
Frais virement prioritaire (Target 2)	10,00€
Rejet d'un paiement	7,50€
Demande historique paiements internationaux	10,00€
Révocation paiement international	15,00€
Recherche moins de 3 mois	Gratuit
Recherche entre 3 mois et 1 an	15,00€
Recherche > 1 an	25,00€

VII. Le crédit à la consommation

A. Prêt à tempérament (exempté de TVA)

Prêt à tempérament (1)	Montant du crédit	Durée (exprimée en mois)	TAEG	Taux débiteur (2)	Montant d'un terme
	2.500,00€	24	12,50%	12,50%	117,49€
	5.000,00€	36	12,50%	12,50%	165,68€
	12.500,00€	60	10,00%	10,00%	262,94€

(1) Les tarifs mentionnés sont les exemples les plus courants. Pour une proposition personnalisée, nous vous conseillons vivement de prendre contact avec un de nos points de vente.
(2) Taux débiteur actuariel.

B. Ouverture de crédit avec carte (exempté de TVA)

Ouverture de crédit avec carte Visa Classic (1)	Montant du crédit	Durée	TAEG (3)	Taux débiteur (2)	Paiement mensuel minimal exprimé en euro ou en %
	2.500,00€	Indéterminée	11,49%	11,07%	1/18 du montant utilisé en capital et en intérêts calculés sur le solde restant dû, avec un minimum de 25,00€

C. Dépassement sur compte de paiement (exempté de TVA)

Dépassement sur compte de paiement en EUR	Montant du crédit	Durée	TAEG	Taux débiteur (2) (5)	Montant à apurer après 1 mois
	1.250,00€ (4)	1 mois	//	9,50%	Le montant en dépassement (intérêts chargés inclus)

(1) Les tarifs mentionnés sont les exemples les plus courants. Pour une proposition personnalisée, nous vous conseillons vivement de prendre contact avec un de nos points de vente.
(2) Taux débiteur actuariel.
(3) Le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) comprend l'intérêt débiteur et la cotisation annuelle de la carte (5,00€).
(4) Montant maximum
(5) Beobank NV/SA se réserve le droit, conformément à l'article VII 101 du Code de droit économique, d'appliquer un intérêt de retard (taux débiteur majoré d'un coefficient de 10% maximum) sur le montant du dépassement.

VIII. Le crédit hypothécaire

Le crédit hypothécaire (exempté de TVA)

Un prospectus rendu obligatoire par le livre VII relatif aux services de paiement et de crédit inséré dans le Code de droit économique par la loi du 19 avril 2014 est disponible en agence.

IX. Les coffres client

Dimensions	Frais annuel (1) (TVA comprise)	Autres frais
A = < 40 DM³ B = 40 - 60 DM³ C = 61 - 100 DM³ D = 101 - 300 DM³ E = > 300 DM³	60,00€ 75,00€ 100,00€ 130,00€ 200,00€	(1) le frais est débité en date d'anniversaire du contrat Frais supplémentaires: - Remplacement du code secret suite à une perte : 150,00€ (TVA incl.). - Remplacement de la clé suite à une perte : 400,00€ (TVA incl.). - Les frais occasionnés par l'intervention d'un huissier de justice sont à charge du locataire. - Retard de paiement : - Intérêts de retard : 3,25% sur base annuelle - Indemnité forfaitaire : 10% sur le montant total des loyers impayés

X. Les placements

Les placements

1) Organismes de placements collectifs (OPC)

Beobank propose des produits d'autres organismes financiers. Vous avez accès à toute une gamme des fonds d'investissement promus par les plus prestigieuses maisons de renommée internationale. La gamme couvre des fonds monétaires, obligataires, des fonds d'actions, des fonds mixtes et des fonds avec protection du capital.

1.1. Structure des frais et des commissions (exempté de TVA)

Types	Frais d'entrée	Frais de sortie
OPC monétaires	0,50%	0,00%
OPC obligataires	Max. 2,50%	0,00%
OPC mixtes	Max. 2,50%	0,00%
OPC d'actions	Max. 2,50%	0,00%
OPC garantis	Max. 2,50%	Max. 2,00% avant l'échéance
OPC assortis d'une protection du capital	Max. 2,50%	Max. 3,00% avant l'échéance (au profit du compartiment)
	5,00% après la période de souscription	

Le prix d'achat effectif d'une part dans un fonds correspond à cette valeur, majorée des éventuels frais, impôts et taxes. Nous vous conseillons de lire le prospectus relevant, le document 'Informations clés pour l'investisseur' (Key Investor Information Document ou KIID) relevant et le Règlement Général des Opérations de Beobank pour plus d'informations concernant les commissions et les frais.
Le gestionnaire d'OPC rétrocède une partie de ses commissions de gestion à Beobank NV/SA tant que vous gardez votre investissement (dépendant de l'OPC cette rétrocession varie entre 30% et 75%, mais dans la majorité des cas elle s'élève à 50% des commissions de gestion).

1.2. Structure des taxes en Belgique

1.2.1. Taxe sur les opérations de bourse

	Sicav	Fonds commun de placement
A l'entrée	0,00%	0,00%
A la sortie	1,32% pour les parts de capitalisation	0,00%
	(max. 4.000,00€)	
	0,00% pour les parts de distribution	

1.2.2. Précompte mobilier

a) Parts de distribution : 30% sur chaque coupon.
b) Sur les parts de capitalisation et les parts de distribution (sauf si les statuts ou le règlement du fonds à distribution prévoient la distribution annuelle de tous les revenus nets) avec un passeport Européen ou dehors de l'Union Européenne, la totalité du rendement sera imposée de 30% de précompte mobilier si le fonds investit directement ou indirectement pour au moins 10% en créances émises après le premier mars 2001. La totalité du rendement est composée de trois éléments : intérêts, plus-value et en moins-value. La base imposable est limitée aux gains réels que l'investisseur a obtenus, à savoir au maximum la différence entre le prix d'achat et le prix de vente est imposable.

Les placements

2) Transactions sur titres

2.1 Actions (exempté de TVA)

	Toutes les bourses
0 à 5.000€	25,00€
5.001 à 20.000€	30,00€
20.001 à 50.000€	35,00€
50.001 à 100.000€	45,00€
> 100.000€	85,00€

Taxe sur les opérations de bourse : 0,35% (max. 1.600,00€) pour les actions et 0,12% (max. 1.300,00€) pour les obligations.
Taxes étrangères : variables en fonction de l'opération et du pays. Il y a par exemple :
- Un 'Stamp Duty' de 0,50% sur des transactions d'achat d'actions sur le marché britannique.
- Une cotisation supplémentaire de 0,30 % sur le montant brut des transactions d'achat d'actions cotées en bourse d'entreprises françaises avec une valeur boursière supérieure à 1 milliard d'euro.
- Une cotisation supplémentaire sur le montant brut des transactions d'achat d'actions italiennes 0,12% si la transaction est faite sur une bourse européenne ou 0,22% sur toutes les autres bourses.
- Une cotisation supplémentaire de 0,20 % sur le montant brut des transactions d'achat d'actions cotées en bourse d'entreprises espagnoles avec une valeur boursière supérieure à 1 milliard d'euro.

2.2 Eurobonds (obligations) et bons d'État (exempté de TVA)

Souscription marché primaire :
- Taxe : 0,00€

Achat/vente marché secondaire :
- Taxe : 0,12% (max. 1.300,00€)
- Courtage : 0,50% du montant

Pour les opérations sur le marché secondaire, il peut y avoir, dans le cas d'achat ou de vente, un prorata d'intérêts qui peut être soumis au précompte mobilier selon la nature du titre. Dans ce cas, un précompte mobilier de 30% est appliqué.

2.3 Vente publique de Titres Non-Cotés en bourse (actions et obligations)

Des frais de courtage de 1,05% (exempté de TVA) et des frais d'enchères supplémentaires de 0,80% (exempté de TVA) sont dus sur le montant brut des transactions de vente publique.

2.4 Produits structurés distribués par Beobank

Souscription marché primaire :
- Frais d'entrée : voir la fiche technique du produit

Vente marché secondaire :
- Produits structurés AVEC protection de capital : taxe sur les opérations de bourse : 0,12% (max. 1.300,00€)
- Produits structurés SANS protection de capital : taxe sur les opérations de bourse : 0,35% (max. 1.600,00€)

2.5 Produits structurés non distribués par Beobank

Frais de vente : 0,5%

2.6 Fonds de pension

Achat : frais d'entrée 3,00%
Vente : gratuit
Arbitrage : gratuit
Transfert sortant : 75,00€ (TVA comprise)

3) Opérations sur titres	
3.1 Actions	
- Encaissement dividendes euronext	Gratuit
- Encaissement dividendes étrangers	Gratuit
- mise sous nominatif d'actions	150,00€ (+ TVA)
- Autres	Gratuit
3.2 Obligations	
- Encaissement intérêts valeur belge	Gratuit
- Dématérialisation valeur belge	Gratuit
- Encaissement intérêts autre	Gratuit
- Remboursement	Gratuit
3.3 Fonds de placement	
- Coupons	Gratuit
- Arbitrage (*)	Gratuit
- Remboursement	Gratuit
Les frais de correspondants sont facturés au client.	
(*) Arbitrage Un arbitrage désigne une transaction simultanée de vente et d'achat. Quand il s'agit d'un arbitrage entre compartiments d'un même fonds d'investissement, les frais d'entrée peuvent être réduits : voir prospectus. La taxe boursière normale due en cas de sortie est d'application. Beobank se réserve le droit d'effectuer une transaction d'achat, liée à une transaction de vente, uniquement après que le montant résultant de la vente soit versé sur le compte et ceci dans le cas où le solde du compte serait insuffisant pour effectuer l'achat immédiatement. Dans ce cas, le client supportera les fluctuations éventuelles du cours du fonds.	

4) Dossiers titres

Frais de gestion :

- 2,50€ (TVA comprise) par trimestre et par dossier.

Droits de garde :

- par trimestre, 2,50€ (TVA comprise) par ligne
- cout maximum : 37,50€ par trimestre.

Ces frais de gestion et de garde ne s'appliquent pas aux OPC, ni sur les bons de caisse commercialisés par Beobank, ni sur les bons d'Etat belges et ni sur les produits structurés commercialisés par Beobank.
Pour un transfert sortant de titres, des frais de 75,00€ (TVA comprise) par ligne transférée sont portés en compte.
Pour un transfert entrant de titres, il n'y a pas de frais.
Des clients ayant un TRB (Total Relationship Balance) (1) égal à 100K€ ou plus élevé seront exemptés de frais de gestion et de garde.

(1) Le TRB est la somme de tous les avoirs du client au sein de la Banque. Sont repris dans le calcul:

- Solde créditeur des comptes de paiement
- Comptes d'épargne réglementé et non réglementé
- Comptes à terme en EUR et en devises
- Comptes-titres ordinaires
- Comptes-titres épargne-pension
- Les assurances-vie « Epargne - Investissements » NELB du type B21, B23, B26 et B44

Le TRB est calculé sur base du solde disponible et/ou de la valorisation des portefeuilles titres au dernier jour ouvrable de chaque mois.

Dans le calcul du TRB du client – au niveau « Tiers »- les avoirs détenus en co-titularité/indivision sont repris.

XI. Les cartes de crédit Visa et Mastercard

Le compte Carte de Crédit Beobank (ouverture de crédit conclue à partir de l'entrée en vigueur du présent tarif).

Les cartes de crédit Visa et Mastercard (exempté de TVA)

1) Cotisation annuelle

Produit	Cotisation annuelle (1)	Ouverture de crédit	Taux débiteur actuariel	TAEG (2)
Beobank Young Mastercard	5,00€	750€	12,06%	13,49%
Beobank Visa/Beobank Mastercard*	5,00€	2.500€	11,07%	11,49%
Beobank Neckermann World Mastercard	5,00€	3.000€	11,14%	11,49%
Beobank Extra World Mastercard*	5,00€	3.000€	11,14%	11,49%
Beobank Q8 World Mastercard	5,00€	3.000€	11,14%	11,49%
Beobank Visa Gold	5,00€	5.000€	11,28%	11,49%
Beobank Visa Extra	20,00€	2.500€	9,82%	11,49%
Beobank Extra Mastercard	20,00€	2.500€	9,82%	11,49%
Beobank Elite Travel Mastercard	60,00€	5.500€	8,24%	10,49%
Beobank Flying Blue World Mastercard	75,00€	5.000€	8,37%	11,49%
Beobank Elite Travel Mastercard Metal	80,00€	5.500€	7,49%	10,49%
Beobank Premium Flying Blue World Mastercard	150,00€	5.000€	5,33%	11,49%

* Plus de nouvelles ouvertures depuis le 26/04/2021.

(1) Sauf si mentionné autrement dans le contrat d'ouverture de crédit.
(2) Le calcul du Taux Annuel Effectif Global (TAEG) inclut le taux d'intérêt débiteur et le montant de la cotisation annuelle de la carte.

2) Opérations en espèces

Retrait d'espèces :

- Contrats à partir du 01/09/2011 : 2,50% du montant retiré (min. 5,00€, max. 15,00€ par retrait d'espèces) (3)
- Contrats avant 01/09/2011 : 4,96€ par retrait d'espèces (3)

Limites retrait d'espèces (dans la limite de votre solde disponible)	Limites en Belgique par jour (4)	Limites à l'étranger par jour (4)
Beobank Visa/Beobank Mastercard Beobank Extra World Mastercard Beobank Q8 World Mastercard Beobank Visa Extra Beobank Extra Mastercard	1.000,00€	1.000,00€
Beobank Visa Gold Beobank Elite Travel Mastercard Beobank Elite Travel Mastercard Metal Beobank Neckermann World Mastercard Beobank Flying Blue World Mastercard Beobank Premium Flying Blue World Mastercard	1.000,00€	1.100,00€
Beobank Young Mastercard	600,00€	600,00€

(3) Cette opération est gratuite si le compte carte de crédit présente un solde créditeur au moins égal au montant du retrait d'espèces.
(4) Beobank a la faculté de changer ces limites ultérieurement. Le client en sera informé par écrit.

3) Taux débiteur

Intérêt débiteur actuariel : de 5,33% à 12,06% en fonction du produit détenu et du montant de l'ouverture de crédit.
Intérêt de retard (retard de paiement et dépassement de l'ouverture de crédit) : intérêt débiteur actuariel x 110% maximum.

4) Date de valeur

Versement : date de la transaction
Retrait d'espèces : date effective de débit

Les cartes de crédit Visa et Mastercard (exempté de TVA)

5) Cartes additionnelles

Produit	Cotisation par carte et par an
Beobank Young Mastercard	Pas d'application
Beobank Visa/Beobank Mastercard	5,00€*
Beobank Neckermann World Mastercard	5,00€
Beobank Extra World Mastercard	5,00€
Beobank Visa Extra	20,00€
Beobank Extra Mastercard	20,00€
Beobank Q8 World Mastercard	Gratuit
Beobank Elite Travel Mastercard	60,00€*
Beobank Elite Travel Mastercard Metal	80,00€
Beobank Visa Gold	5,00€*
Beobank Flying Blue World Mastercard	30,00€
Beobank Premium Flying Blue World Mastercard	75,00€

* Contrats à partir du 26/04/2021. Pour les contrats avant 26/04/2021 :
- Beobank Visa/Beobank Mastercard : gratuit
- Beobank Visa Gold : gratuit
- Beobank Elite Travel Mastercard : 20€

6) Assurances (exempté de TVA)

Plan Protection Crédit : prime mensuelle	Optionnel
Couverture décès	0,1413% (5)
Couverture décès et incapacité de travail	0,4036% (5)
Couverture décès, incapacité de travail et chômage	0,7536% (5)
Couverture décès et maladies graves	0,3430% (5)
Couverture décès, incapacité de travail et maladies graves	0,6053% (5)
Couverture décès, incapacité de travail, chômage et maladies graves	0,9553% (5)

(5) La prime mensuelle est calculée sur la réserve financière moyenne utilisée entre 2 relevés de compte (réserve financière couverte à concurrence de 12.400,00€).

7) Beobank Alert (exempté de TVA) :

Inclus sur toutes les cartes de crédit à partir du 26/04/2021.

8) Cotisation pour l'option Cash Back (exempté de TVA) : 10,00€ / an

Plus de nouvelles souscriptions à ce service.

9) Domiciliation impayée (exempté de TVA)

Frais de domiciliation impayée : 10,00€

10) Opérations en devises hors de la zone euro

Les opérations en monnaies étrangères sont mentionnées tant en euro qu'en devise étrangère. La conversion en euro est opérée en fonction du cours du taux de change appliqué par Visa International ou Mastercard International.

Depuis le 01/9/2015, un coût total de 2,10% du montant de la transaction est appliqué pour toute transaction non-euro Mastercard et Visa.

Pour plus d'information sur la commission de change appliquée pour les paiements en autres devises de l'Espace économique européen (EEE), veuillez consultez le document « Paiements en autres devises ».

11) Autres (exempté de TVA)

Copie d'extrait (6)	12,10€
Carte de remplacement en cas de perte ou de vol	8,00€
Carte de remplacement Metal en cas de perte ou de vol	30,00 €
Changement de la couleur du plastique Beobank Visa Extra et Beobank Extra Mastercard	8,00 €
Envoi de la carte à une adresse différente de l'adresse habituelle	15,00€
Frais de rappel	6,20€ ou 7,50€ (en fonction des conditions générales de l'ouverture de crédit) majorés des frais de port
Cash transfer (ordre de transfert effectué via Beobank Service Center, Beobank Online ou Beobank SelfBanking)	gratuit

(6) Pour les extraits datant de plus de 6 mois.

XII. Divers

Divers	Tarification (1)	Remarques
- Copie d'extrait de compte bancaire	13,20€ (TVA comprise) (1) (2)	(1) Par extrait de compte demandé. (2) Montant maximum par recherche = 250€ (TVA comprise).
- Autres copies (contrat, chèque, historique, pièce de caisse…)	13,20€ (TVA comprise) (3)	(3) Par document si le document date d'il y a moins de 3 ans ou 30,25 € si le document date de 3 ans ou plus.
- Envoi recommandé chéquier	2,48€ (TVA comprise) + port	
- Ordre permanent impayé	8,00€ (TVA comprise)	
- Domiciliation impayée	8,00€ (TVA comprise)	
- Mémo-virement impayé	8,00€ (TVA comprise)	
- Chèque sans provision	8,00€ (TVA comprise)	
- Commande de bulletins de virement pré-imprimés (donneur d'ordre)	6,05€ (TVA comprise)	
- Calcul d'intérêts (sans frais si demande fondée)	13,20€ (TVA comprise) (4)	(4) par calcul si la période couverte par le calcul date d'il y a moins de 3 ans ou 30,25 € si la période couverte par le calcul date d'il y a 3 ans ou plus.
- Attestation déclaration fiscale (comptes de paiement, dépôt d'épargne et dossier-titres)	36,30€ (TVA comprise)	
- Attestation de notoriété	36,30€ (TVA comprise)	
- Recherches sur retraits d'espèces aux autres distributeurs, paiements chez un commerçant ou dans une station-service (sans frais si erreur d'un prestataire de services)	13,20€ (TVA comprise) (5)	(5) par recherche si la recherche porte sur une période datant d'il y a moins de 3 ans ou 30,25 € si elle porte sur une période d'il y a 3 ans ou plus.
- Recherches sur 'Adresse inconnue'	9,00€ au 3ème retour courrier	

- Ouverture d'un dossier succession	à concurrence du solde disponible des avoirs du client avec un maximum de 125,00€ (TVA comprise)	
- Blocage légal/fiscal/déclaration de tiers-saisi	67,49€ (TVA comprise)	
- Frais de recherche compte dormant	10% de la totalité des avoirs avec un maximum de 200,00€ (TVA comprise)	
- Frais de recherche coffre dormant	100,00€ (TVA comprise)	
- Frais de réponse recherche bancaire fiscale	75,00€ (TVA comprise) (6)	(6) par recherche
- Frais de retour de fonds	Les frais éventuellement chargés par la banque renvoyant les fonds seront répercutés au client.	
Frais de lettre de rappel classique (exempté de TVA)	Max. 7,50€ + frais de port	
- Frais virement prioritaire (Target 2) (Le virement est exécuté dans la journée en fonction des jours d'ouverture et des horaires des systèmes de règlement.)	10,00€ (TVA comprise) (7)	(7) + frais de virement international si applicables
- Frais virement instantané via Beobank Online ou Beobank Mobile (Virement crédité au compte du bénéficiaire, en temps réel, 24h/24, 7j/7 si la banque destinataire est adhérente au service.)	1,25€ (TVA comprise) (8)	(8) Gratuit pour les clients mineurs ;